



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/25/0335 du 7 juillet 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'Administration des ponts & chaussées la réalisation d'un passage à faune mixte en zone de protection des eaux souterrains à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Marianne Dublin-Felten
Bourgmestre f.f.



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du ...3.0.JUIL...2025

Steinfort, le ...3.0.JUIL...2025.



Le bourgmestre



Le secrétaire communal